



Pacs et testament

Par alixa

Bonjour

Actuellement en concubinage, mon compagnon et moi même avons acheté une maison 50/50 et avons trois enfants ensemble.

Nous souhaitons savoir si nous pouvons accompagner un pacs d'un testament où il ferait mention d'un commodat, prêt à usage de la maison en cas de décès de l'un de nous deux?

Est il possible que ce prêt à usage puisse courir jusqu'au décès du survivant afin de le protéger en le maintenant dans la maison?

Je vous remercie des informations que vous pourrez me donner.

Cordialement

Par ESP

Bonsoir

Pourquoi cette question ?

Normalement, un simple testament léguant l'usufruit est suffisant.